



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares tenue le 22 mai 2018, à 19 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
Le vice-président :	Monsieur Jean-Guy Chartier jr
Les commissaires :	Madame Isabelle Auger Madame Louise Bélanger Madame Lisette Demers Chagnon Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Colette Jeansonne Delisle Monsieur Jean Jetté Monsieur Roch La Salle Monsieur Roch Lavallée Madame Marie-Claude Tremblay Madame France Trudel Lanoue Monsieur Maurice Valiquette Madame Lorraine Wolfe
Les commissaires-parents :	Monsieur Patrick Brûlé Madame Cathy Noury Monsieur Éric Ouimet

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Étaient absents :	Madame Pascale Damato Monsieur Louis-Philip Grenier Madame Isabelle Perreault

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Je profite de cette tribune pour remercier les directions et les directions adjointes d'école et de centre de formation. Ces personnes font un travail extraordinaire auprès de leur personnel, de leurs élèves et des parents. Je salue leur dévouement et leur grande capacité d'adaptation face aux défis et aux imprévus qui font partie de leur quotidien. Bonne séance à tous! »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018**

C.C.-150-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2018.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

C.C.-151-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2018.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018

C.C.-152-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2018.

4. QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Personne n'a souhaité poser de question à l'assemblée.

MENTIONS D'HONNEUR

Défi OSEntreprendre

- JEHM Paintball, école des Montagnes (Saint-Michel-des-Saints)
Catégorie : Secondaire 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e années)
- Élevage 2 rangs, école de Sainte-Julienne – pavillon du Havre-Jeunesse (Sainte-Julienne)
Catégorie : Secondaire 2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e années)
- 100 pour 100 Math, école Notre-Dame (Saint-Roch-de-l'Achigan)
Catégorie : Persévérance scolaire
- Nancy Michaud, école de Sainte-Julienne – pavillon du Havre-Jeunesse (Sainte-Julienne)
Catégorie : Hommage régional

Équipe benjamine féminine de basketball de l'école Barthélemy-Joliette

5. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 (ANNEXE 5)

CONSIDÉRANT l'échéance du Plan stratégique de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT les dispositions transitoires du projet de loi 105 qui modifie la *Loi sur l'instruction publique* concernant les plans stratégiques qui seront remplacés par les plans d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT que le premier Plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT que l'adoption du Plan d'engagement vers la réussite permettra une meilleure orientation des actions visant la réussite des élèves et la réalisation de la mission de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées notamment auprès des instances suivantes : le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficultés d'adaptation et d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, le personnel enseignant, les autres membres du personnel ainsi que les élèves;

C.C.-153-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Samares;

DE MANDATER le Président et la Direction générale pour acheminer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Samares ainsi que la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx.

6. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – ANNÉE 2018-2019 (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT les indicateurs déterminés par la Commission scolaire des Samares dans le cadre de l'application de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée au comité de relations de travail (CRT) le 30 avril 2018 avec le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière;

CONSIDÉRANT que ces consultations ont été effectuées conformément à l'article 5 6.04 de la convention collective P1 2015-2020;

C.C.-154-180522 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel professionnel – Année 2018-2019 tel que déposé.

7. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN MANUEL – ANNÉE 2018-2019 (ANNEXE 7)

CONSIDÉRANT les indicateurs déterminés par la Commission scolaire des Samares dans le cadre de l'application de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan d'effectifs en consultation le 27 avril 2018 par courriel et le retour de consultation fait le 15 mai 2018 avec le Syndicat des employées et des employés d'entretien de la Commission scolaire des Samares (CSN);

CONSIDÉRANT que ces consultations se sont effectuées conformément à l'article 7-3.07 de la convention collective S6 2015-2020;

C.C.-155-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch La Salle et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien manuel – Année 2018-2019 tel que déposé.

8. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.-135-170515.

CONSIDÉRANT les besoins du Service des technologies de l'information en lien avec l'ouverture de nouvelles écoles et l'agrandissement d'établissements depuis les dernières années au bassin des Chutes;

C.C.-156-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 :

- en créant un poste régulier annuel de technicienne, technicien en informatique à temps plein à 100 %, à 35 heures, pour le Service des technologies de l'information au bassin des Chutes pour une entrée en fonction à compter du 1^{er} juillet 2018.

9. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.-135-170515.

CONSIDÉRANT les besoins du Service des technologies de l'information;

C.C.-157-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 :

- en créant un poste régulier annuel de technicienne, technicien en informatique classe principale à temps plein à 100 %, à 35 heures, pour le Service des technologies de l'information pour une entrée en fonction à compter du 1er juillet 2018.

10. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.-135-170515.

CONSIDÉRANT les inscriptions de l'école primaire Saint-Lin–Laurentides;

CONSIDÉRANT les besoins de l'école primaire Saint-Lin–Laurentides;

C.C.-158-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 :

- en créant un poste régulier de secrétaire d'école à temps plein à 100 %, à 35 heures, pour l'école primaire Saint-Lin–Laurentides à compter du 23 mai 2018.

11. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS – ANNÉE 2018-2019

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations des administratrices et des administrateurs – Année 2018-2019 (C.E.-087-180115);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs – Année 2018-2019 (C.C.-100-180129);

CONSIDÉRANT l'omission du poste de coordonnatrice, coordonnateur aux Services éducatifs (0,5);

C.C.-159-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Lisette Demers Chagnon et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs – Année 2018-2019 :

- en ajoutant le poste de coordonnatrice, coordonnateur aux Services éducatifs (0,5).

12. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE MULTISPORT (ANNEXE 12)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») a procédé à un appel d'offres public pour le choix du fournisseur pour la rénovation du Centre multisport (078 – Joliette);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.C.-160-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- ENTREPRENEUR GÉNÉRAUX LAMBDA INC. (Montréal)
Rénovation du Centre multisport (078 – Joliette).
Dix millions cent soixante-quinze mille deux cent soixante et onze dollars et soixante-dix-sept cents (10 175 271,77 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

13. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE CONTRAT DE LOCATION (AVEC OPTION D'ACHAT) ET DE SERVICE POUR DES PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS ET ACQUISITION DE LOGICIELS CONNEXES (ANNEXE 13)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour le contrat de location (avec option d'achat) et de service pour des photocopieurs multifonctions et acquisition de logiciels connexes;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles suite à la présentation du dossier le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.C.-161-180522 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entreprise suivante, Xerox Canada Ltée (GDX Bureautique Inc.), pour une période de quatre (4) ans (1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022) avec une (1) année supplémentaire consacrée à la transition vers un nouveau contrat (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023), et ce, pour les mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu, le tout pour un maximum de cinq (5) ans;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents pertinents;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 57(1) du *Règlement sur les contrats des organismes public en matière de technologies de l'information*;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

14. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 14)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50621);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Résorption du déficit de maintien – Année 2017 2018 – phase XIII (50622);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Année 2017 2018 – phase XIII (50625);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50626);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles lors de la présentation du dossier le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.C.-162-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Colette Jeansonne Delisle et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC. (Saint-Norbert)
Remplacement des ventilos de la chaudière et de l'éclairage au pavillon Notre-Dame (023 – Saint-Félix-de-Valois).
Trois cent dix-huit mille huit cent vingt et un dollars et huit cents (318 821,08 \$), taxes incluses;
- GILLES MALO INC. (Notre-Dame-des-Prairies)
Réfection de la plomberie de chauffage, de l'intercom et remplacement du recouvrement de plancher à l'école Sainte-Hélène (037 – Sainte-Mélanie).
Trois cent cinquante-huit mille cent soixante-treize dollars et cinquante-sept cents (358 173,57 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION LARCO INC. (Repentigny)
Réfection de l'enveloppe, de la cour d'école et du stationnement à l'école Saint Louis de France (094 – Saint Jacques).
Cinq cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-deux dollars et dix-huit cents (558 382,18 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. (Sainte-Marie-Salomé)
Réfection des plafonds et de la ventilation à l'école Thérèse-Martin (103 – Joliette).
Quatre cent vingt et un mille cinq cent soixante-quatorze dollars et vingt-trois cents (421 574,23 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

15. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 15)

Madame France Trudel Lanoue quitte son siège afin d'éviter une situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt. Il est 20 h 32.

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50625);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50626);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles lors de la présentation du dossier le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.C.-163-180522 IL EST PROPOSÉ par madame Cathy Noury et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC. (Saint-Lin-Laurentides)
Réfection partielle de l'enveloppe et des planchers à l'école Panet (027 – Sainte-Béatrix).
Huit cent quatre mille huit cent vingt-cinq dollars (804 825,00 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC. (Saint-Lin-Laurentides)
Réfection partielle de l'électricité, de la protection incendie et mise aux normes intérieures au pavillon Notre-Dame-de-Fatima (044 – Sainte-Julienne).
Neuf cent trente-sept mille quarante-six dollars et vingt-cinq cents (937 046,25 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC. (Saint-Lin-Laurentides)
Réfection partielle des planchers, plafonds, toilettes et éclairage à l'école Notre-Dame-de-la-Paix (085 – Saint-Ambroise-de-Kildare).
Quatre cent quarante-quatre mille huit cent trente-huit dollars et vingt-huit cents (444 838,28 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC. (Saint-Lin-Laurentides)
Réfection des salles de toilettes à l'école secondaire de l'Achigan (098 – Saint-Roch-de-l'Achigan).
Deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente-six dollars (294 336,00 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Madame France Trudel Lanoue reprend son siège. Il est 20 h 35.

16. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE JOLIETTE POUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE BARTHÉLEMY-JOLIETTE (ANNEXE 16)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a fait construire un terrain synthétique sur le terrain de l'école Barthélemy-Joliette (105 – Joliette);

CONSIDÉRANT que ce projet est financé en partie dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dont l'autorisation a été reçue le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution G2015-03-83 adoptée par le conseil de la Ville de Joliette lors de sa séance tenue le 17 juillet 2015, la Ville de Joliette a exprimé la volonté de partager les coûts de réalisation du projet

CONSIDÉRANT que la Ville de Joliette et la Commission scolaire des Samares désirent convenir à un protocole d'entente d'une durée minimale de cinq (5) ans, renouvelable par tranche de cinq (5) ans, et ce, afin de déterminer les conditions d'utilisations, de partage des coûts et de gestion du terrain synthétique mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles lors de la présentation du dossier le 15 mai 2018;

C.C.-164-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

QUE la Commission scolaire des Samares mandate le président et la directrice générale à signer le protocole d'entente avec la Ville de Joliette.

17. LOCATION DE FIBRES OPTIQUES PAR L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF LUCIOLE DE LA MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») a procédé, en juin 2013, à l'achat de fibres optiques détenues antérieurement en copropriété par les partenaires du réseau;

CONSIDÉRANT que ces fibres optiques ne sont pas utilisées et qu'elles constituent un excédent par rapport aux besoins de la CSS;

CONSIDÉRANT que la CSS ne peut être tenue responsable envers le locataire ou ceux auxquels celui-ci fournit des services, de toute perte de revenus, de profits, de clientèle, de données, et plus généralement de tout dommage causé directement ou non par l'utilisation des fibres louées, par leur mauvais fonctionnement ou le mauvais fonctionnement des gaines, des accessoires ou équipements du bailleur ou de ses partenaires dans le réseau, d'une panne ou d'une interruption de service;

CONSIDÉRANT que la location des fibres optiques amène des revenus additionnels à la Commission scolaire des Samares, qui sont estimés à deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt sous (2299,20 \$) par année;

CONSIDÉRANT que le coût du kilomètre proposé respecte la valeur du marché;

CONSIDÉRANT que les longueurs réelles des fibres louées ne seront disponibles que lorsqu'elles seront allumées et que le revenu ne peut être établi avec exactitude;

CONSIDÉRANT que le coût de location pour deux (2) brins de fibre optique a été fixé à 300 \$ (trois cents dollars) pour un partenaire du réseau de fibre optique;

C.C.-165-180522 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Président et la Direction générale à signer tous les documents pertinents.

18. TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE SUR LES ARRÉRAGES DE LA TAXE SCOLAIRE – ANNÉE 2018-2019

CONSIDÉRANT l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique qui spécifie que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le taux en vigueur a été fixé à 18 % depuis l'exercice 2012-2013;

C.C.-166-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

QUE pour l'exercice 2018-2019, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxe scolaire soit reconduit à 18 %.

19. SUSPENSION DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-167-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires suspende ses travaux pour quelques instants. Il est 20 h 51.

20. REPRISE DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-168-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires reprenne ses travaux. Il est 21 h 05.

SUJETS POUR INFORMATION

Rapport du président

Monsieur Michel Forget, président, énumère quelques-unes de ses rencontres et activités, dont :

- Table des partenaires du développement social;
- Gala régional du Défi OSEntreprendre;
- Gala d'humour au profit du Sac de la réussite scolaire Montcalm;
- Webinaire – Comité de répartition des ressources;
- Course aux 1000 pieds;
- Dîner-conférence de la Chambre de commerce du Grand-Joliette;
- Webinaire – Plan d'engagement vers la réussite;
- Souper-bénéfice du CREDIL;
- PDG;
- Souper du tournoi de golf de la Fondation Claude-Édouard Héту;
- Inauguration du centre d'excellence en santé de Lanaudière;
- Gala du RSEQ;
- Conventum de l'école de l'Espace-Jeunesse.

Rapport du comité exécutif

Un bref compte rendu de la dernière rencontre du comité exécutif est effectué.

Rapport du comité de parents

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 23 mai 2018.

Rapport des commissaires délégués aux comités internes et externes

Certains commissaires font part de quelques-unes de leurs rencontres, dont :

Madame Marie-Claude Tremblay:

- Comités de sélection;
- SADC Matawinie.

Madame Diane Dubeau Bélanger :

- CRT enseignant – Secteur adulte et formation professionnelle

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-169-180522 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 22 h 00.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale